



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN Mme Isabelle DE CRECY

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, M. Amirouche LAIDI, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Fabrice BULTEAU, M. Frédéric VOLE à Mme Frédérique LAINE, M. Antoine KARAM à M. Yoann LAMARQUE, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence DE SEPTENVILLE, Mme Julie TESTUD à M. Yohann CORVIS

Absents non-représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

M. Kevin BLANCHARD, Mme Evelyne CHAMBALOUX

Secrétaire :

Mme Isabelle DE CRECY

Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu des délibérations ont été publiés sur le site internet de la Ville, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Delib2025-076 subvention exceptionnelle pour le développement de la section féminine de la
Jeunesse Sportive Suresnoise**

- Conseil Municipal du 18 décembre 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, et L.1611-4,

Considérant que la Ville de Suresnes accompagne également les associations sportives suresnoises dans le développement de leur activité,

Considérant qu'à ce titre, la Ville souhaite accorder une subvention exceptionnelle à la Jeunesse Sportive Suresnoise (JSS) dans le cadre de la poursuite des projets de développement du football féminin,

Considérant que l'association compte dans ses effectifs 192 adhérentes qui évoluent dans les championnats régionaux,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 38

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 2
M. Antoine KARAM, M. Valéry BARNY

Nombre de pouvoirs : 4

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique. - De verser une subvention de 5 000 € à la Jeunesse Sportive Suresnoise,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 29 décembre 2025



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.